

Rapport d'analyse des résultats de la journée de réflexion sur la vision du Parcours du fleuve

Rapport remis à la Communauté métropolitaine de Québec

14 février 2018



Faits saillants

Voici les faits saillants des résultats de la journée de réflexion menée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée Saint-Laurent (TCRQ), le 6 décembre 2017, dans le cadre de la planification du Parcours du fleuve, un des axes d'intervention de la Trame verte et bleue métropolitaine.

- Les trois éléments qui ont sans équivoque récolté la faveur des participants lors de l'exercice de vision sont la protection et la conservation des milieux naturels, vivre le fleuve en bonifiant l'offre d'activités et d'animation et la notion d'accessibilité, sous toutes ses formes.
- Deux sujets ont suscité des commentaires et propositions lors de plusieurs discussions : la connectivité entre les différents éléments du Parcours du fleuve et l'offre d'événements et de lieux pour les accueillir, notamment pour mettre en valeur diverses formes de patrimoine.
- Les participants ont émis bon nombre de propositions et de commentaires lors des discussions en atelier sur leurs attentes par rapport au processus de planification et de mise en œuvre des projets en lien avec le Parcours du fleuve. Une attention particulière devra être portée à cet aspect dans la planification du Parcours du fleuve pour s'assurer d'y intégrer les préoccupations des partenaires et intervenants du milieu.
- Une importance particulière est accordée par les participants aux outils de planification et de réglementation lorsqu'il est question de protection et de mise en valeur du patrimoine, des paysages et des milieux naturels. Ils estiment que les premiers doivent prendre en considération ces questions, et que les seconds doivent être mis en application de façon plus rigoureuse et développés davantage.
- Les conditions évoquées par les participants pour aménager adéquatement et rendre accessibles les milieux naturels d'intérêt ne font pas consensus. Alors que certains sont partisans d'une conservation des milieux naturels dans leur état original, d'autres prônent des aménagements contrôlés.
- L'exercice de vision a mis en lumière un regroupement de propositions intitulé Identité. Les éléments évoqués par les participants qui composent ce regroupement (héritage, amour, sentiment d'appartenance, protection de tous les patrimoines, appropriation identitaire) témoignent d'un attachement sentimental, émotif et historique au fleuve et à ce qu'il signifie pour l'identité québécoise. Une attention particulière devrait être portée à cette dimension dans la planification des aménagements et activités entourant le Parcours du fleuve.



Table des matières

Le contexte de la démarche	1
Le mandat confié à l'Institut du Nouveau Monde	1
La méthodologie.....	2
La rédaction du rapport	4
Résultats de l'exercice de vision éclair	6
L'atelier de discussion	8
Les activités et aménagements récréatifs.....	8
Les paysages, le patrimoine et la protection des milieux naturels.....	10
Conclusion	14
Annexe 1 – Les huit règles de l'art de la participation publique.....	16
Annexe 2 – Liste des organisations représentées	17

Le contexte de la démarche

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) travaille actuellement à élaborer une planification intégrée pour l'ensemble de son territoire concernant la mise en place d'une Trame verte et bleue métropolitaine. Cet outil de planification repose sur quatre axes d'intervention, dont fait partie le Parcours du fleuve, mettant en valeur les qualités du territoire métropolitain et proposant à la population une vaste trame naturelle et récréative.

Ce parcours permettra aussi de répondre à des objectifs de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ) ayant trait aux accès publics au fleuve et à la conservation des milieux naturels. Dans le contexte où l'on désire accroître la concertation régionale sur les grands enjeux touchant au fleuve, la planification du Parcours du fleuve représente une opportunité intéressante en ce sens. C'est donc dans cet esprit que fut organisée la journée de réflexion favorisant le partage d'expertises et d'idées, enrichissant le travail de planification.

De concert avec la TCRQ, la CMQ a entamé la planification du Parcours du fleuve avec l'identification d'accès publics en bordure du fleuve, l'élaboration d'un diagnostic, l'exploration des problématiques et des principaux projets.

L'étape suivante consiste à élaborer la vision d'avenir du Parcours du fleuve. Pour ce faire, la CMQ souhaitait organiser un atelier participatif réunissant les principaux intervenants concernés qui travailleront à dégager les éléments qui orienteront l'élaboration de cette vision d'avenir. Cette activité participative a pris la forme d'une journée de réflexion qui s'est tenue le mercredi 6 décembre 2017. Plus précisément, les objectifs de cette journée étaient :

- Informer les participants sur le processus de la Trame verte et bleue métropolitaine et, plus spécifiquement, sur le volet du Parcours du fleuve;
- Présenter l'état de situation sur les différents thèmes soumis pour discussion;
- Offrir aux participants l'opportunité, dans un premier temps, d'identifier les grandes idées et priorités pour une vision du Parcours du fleuve;
- Dans un second temps, permettre aux participants de partager et de discuter de leurs attentes, préoccupations, suggestions et commentaires sur les thèmes soumis.

Le mandat confié à l'Institut du Nouveau Monde

Pour l'accompagner dans la planification et l'animation de cette journée, la CMQ s'est adjoint les services de l'Institut du Nouveau Monde (INM). Cet organisme à but non lucratif se spécialise dans l'organisation de démarches participatives de ce type, de manière à créer un climat favorisant l'interaction et les échanges constructifs entre les participants. Par son expérience, l'INM a pu définir les meilleurs moyens pour susciter des réflexions et faire de cette journée un succès. La proposition faite par l'INM et acceptée par la CMQ dans le cadre de ce mandat était structurée comme suit :

1. Étapes préalables : Démarrer et comprendre

Il importait à cette étape de valider les objectifs du mandat, les conditions de succès, le calendrier et les échéances pour chacune des étapes.

2. Planification de la journée de réflexion

Cette étape comprenait le développement de la stratégie d'animation, les thèmes à aborder, les besoins logistiques, des conseils sur la rédaction d'un document d'information à l'intention des participants.

3. Animation de la journée de réflexion

L'INM devait par la suite animer la journée de réflexion de manière à favoriser des échanges constructifs, dans le respect et la convivialité, sous la forme d'une conversation de café (*World Café*).

4. Rédaction d'un rapport de consultation

Finalement, l'INM devait rédiger un rapport synthèse des échanges de la journée, des besoins et des attentes exprimés par les participants.

L'équipe

L'équipe qui a mené à bien la démarche était formée de deux conseillers de la CMQ et de trois membres du personnel de l'INM.

Pour la Communauté métropolitaine de Québec:

- Chantal Prud'homme, conseillère senior en paysage
- Anthony Kish, conseiller à la Gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent

Pour l'INM :

- Bruno Godin, chargé de projet
- Liane Morin, chargée de projet
- Richard Fecteau, prise de notes et compte-rendu de la journée

La méthodologie

Choix des méthodes de consultation

À titre d'intervenants concernés par la Trame verte et bleue métropolitaine ou parmi les acteurs de l'eau auprès de la TCRQ de la région de Québec, les participants avaient reçu une invitation de la part de la CMQ. Comme il s'agissait d'une première activité de consultation réunissant les principaux intervenants impliqués dans l'élaboration du Parcours du fleuve, la CMQ souhaitait d'abord définir avec eux une vision globale du projet et des éléments essentiels qui devraient guider son avancement. Un premier exercice devait donc permettre d'identifier ces éléments de vision. Les responsables de la CMQ ont par la suite suggéré d'aborder trois thèmes transversaux pour permettre aux participants de préciser les éléments identifiés lors de la première activité, de faire part de leurs préoccupations et de soumettre leurs propositions pour le Parcours du fleuve. Ces trois thèmes étaient les suivants :

- Les activités et aménagements récréatifs
- Les paysages et le patrimoine
- La protection des milieux naturels

Il a été convenu avec le chargé de projet de l'INM que le format « conversation de café » au cours duquel les participants délibèrent et identifient des priorités en petits groupes était le plus approprié pour générer ces types de résultats.

Finalement, pour contribuer à la préparation et pour stimuler les réflexions des participants en amont de l'activité, les responsables de la CMQ ont produit un Guide du participant qui offrait des résumés des états de situation et mettait en lumière les enjeux propres à chacun des thèmes proposés.

Déroulement de la journée de réflexion

La journée de réflexion s'est tenue le 6 décembre 2017 de 9h00 à 16h00 dans la salle du conseil municipal de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Elle regroupait en tout 53 intervenants de différents milieux en lien avec les thèmes abordés dans le cadre de l'activité (aménagement du territoire, tourisme, patrimoine, protection des milieux naturels, etc.), pour un total de 41 organismes représentés (voir l'annexe 2 pour la liste complète des organismes).

L'utilisation du terme « **participant** » réfère aux représentants d'organismes qui ont été invités à participer à la journée de réflexion.

La formule de l'INM pour ce type de consultation est d'informer, débattre et proposer. La journée a donc débuté par une présentation du concept de la Trame verte et bleue métropolitaine et des états de situation de certains aspects du Parcours du fleuve par deux conseillers de la CMQ.

Suite à cette présentation, les participants ont été conviés à un premier exercice de délibération d'un peu moins d'une heure au cours duquel ils devaient identifier des éléments essentiels d'une vision stimulante et mobilisatrice du Parcours du fleuve. Les trois éléments identifiés à chacune des tables étaient ensuite soumis au vote de l'ensemble des participants dans un second effort de priorisation. Chaque participant disposait de trois votes.



Par la suite, dans le but de stimuler encore davantage les réflexions et d'ouvrir les esprits en prévision de l'activité de l'après-midi, les participants ont assisté à trois présentations d'experts et d'intervenants sur

les enjeux, meilleures pratiques, exemples inspirants et innovations récentes dans les domaines de l'architecture de paysage, de la protection des milieux naturels et de la mise en valeur du territoire par la création et la promotion d'attraits touristiques.

La période de l'après-midi a fait place à un atelier de discussion sous la forme d'une « conversation de café » au cours duquel les participants, toujours en groupes de 4 à 6 personnes, devaient répondre, de manière individuelle d'abord à quatre questions sur les thèmes identifiés par la CMQ et l'INM. Un outil de prise de notes individuel leur permettait de noter leurs éléments de réponses en prévision de la seconde étape. Celle-ci visait à partager leurs réponses et tenter de parvenir à des consensus sur les propositions qu'ils souhaitaient mettre de l'avant pour le Parcours du fleuve. Un outil de prise de notes collectif était disponible à chaque table pour transmettre les résultats des échanges aux responsables. La journée s'est terminée par un retour sur les résultats du vote des participants pour déterminer les éléments essentiels d'une vision pour le Parcours du fleuve.

La rédaction du rapport

Les données ont été analysées comme pistes de réflexion pour l'aide à la prise de décision. La section Résultats du rapport s'articule autour des activités de la journée de réflexion et des grands thèmes proposés aux participants. Pour rédiger ce rapport, l'INM a d'abord procédé à la compilation du contenu des outils de prise de notes (napperons) complétés par les participants lors de la journée de réflexion. Les propos recueillis sur les napperons *collectifs* ont ensuite fait l'objet de regroupements dans le but d'extraire les grandes tendances, idées, propositions et thèmes récurrents. Les napperons individuels utilisés par les participants ont permis de raffiner la compréhension de certains éléments. Toutes les données, brutes et analysées, ont été remises à la CMQ.

Enfin, le mandat confié à l'INM n'incluait pas de vérifier si les commentaires des participants s'appuyaient sur des données scientifiques indépendantes, ni d'en faire une évaluation factuelle. De même, il n'appartenait pas à l'INM de porter un jugement sur la pertinence des commentaires faits par les participants, mais d'en faire la synthèse tout en faisant ressortir les tendances et les convergences.



LES RÉSULTATS



Résultats de l'exercice de vision éclair

Le premier exercice auquel étaient conviés les participants visait à nommer les éléments essentiels d'une vision de la trame verte et bleue le long du Parcours du fleuve. En groupe de 4 à 6 personnes, ils devaient identifier des valeurs, principes directeurs, caractéristiques, opportunités et autres éléments importants lors d'une séance de remue-méninges d'une trentaine de minutes. Ils devaient ensuite parvenir à un consensus sur les trois éléments qui leur apparaissaient essentiels dans le but de les soumettre au vote de l'ensemble des participants. Chaque participant disposait de 3 votes qu'il pouvait distribuer à sa guise, donc un élément pouvait recevoir plus d'un vote du même participant.

Les éléments ont ensuite fait l'objet de regroupements par grands sujets qui pouvaient être identifiés par les responsables de la CMQ et de l'INM, pour ensuite être présentés aux participants en fin de journée. Le tableau qui suit présente les résultats de cet exercice. La première colonne montre les regroupements par sujet, et la seconde les propositions d'éléments des groupes de participants. Entre parenthèses se trouve le nombre de votes récoltés par chaque regroupement et proposition, pour un total de 136 votes.

Tableau 1 : Résultats de l'exercice de vision éclair

Regroupement par sujet (nombre total de votes du sujet)	Éléments de vision proposés (nombre de votes récoltés)
Conservation des milieux naturels (33)	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel et paysager protégé (4) - Assurer la conservation des milieux naturels (23) - Maintien de l'intégrité écologique (6)
Accessibilité (28)	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité : valorisation des accès (4) - Accès (mise en valeur de l'accès, du patrimoine culturel, historique et naturel) (1) - Accessibilité (à l'année, de jour, de soir, infrastructures) (13) - Accessibilité (2) - Accroître l'accessibilité et l'offre récréotouristique (8)
Appropriation et animation (28)	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation citoyenne (1) - Appropriation (redonner le fleuve aux Québécois et au monde) (2) - Vivre le fleuve (animation et expérience/bonifier l'offre) (18) - Ludique (0) - Citoyens engagés (0) - Bien commun (7)
Identité (22)	<ul style="list-style-type: none"> - Héritage (reçu, à donner) (6) - Amour (sentiment d'appartenance) (7) - Protection de tous les patrimoines (1) - Appropriation (identitaire) (8)

Harmonisation des usages (9)	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les usages (en rives) (3) - Intégration (sociale, économique, nature, sport) (0) - Saisir les opportunités et avoir une vision à long terme en valorisant le consensus (2) - Valorisation des prélèvements fauniques (4)
Résilience (8)	<ul style="list-style-type: none"> - Résilience (4) - Adaptabilité aux changements climatiques (2) - Santé publique (2)
Connectivité (8)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur (incluant connectivité) (0) - Poursuivre l'interconnectivité (4) - Synergie – acteurs et territoires (4)

Les sujets de la conservation des milieux naturels, de l'accessibilité et de l'appropriation et l'animation (à égalité) ont récolté la faveur des participants. Il est intéressant de mettre en lumière que, pour chacun d'eux, une proposition a recueilli un nombre de votes clairement plus important que les autres, permettant ainsi au sujet de figurer au sommet de la liste :

- *Assurer la conservation des milieux naturels* - 23 votes
- *Vivre le fleuve (animation et expérience/bonifier l'offre)* – 18 votes
- *Accessibilité (à l'année, de jour, de soir, infrastructures)* – 13 votes

Les participants accordent donc une nette priorité à la proposition *Assurer la conservation des milieux naturels*, une proposition assez inclusive des autres éléments proposés dans ce regroupement (patrimoine naturel et paysager et intégrité écologique). On peut affirmer que ce thème a marqué l'ensemble des activités de consultation de la journée.

La proposition *Vivre le fleuve (animation et expérience/bonifier l'offre)* réfère à l'offre d'activités et d'expériences pour animer le Parcours du fleuve, susciter l'intérêt des potentiels par les usagers et faire en sorte qu'ils s'approprient (ou se réapproprient) le fleuve, ses berges, ses alentours, ses infrastructures, etc. La notion d'appropriation revient d'ailleurs à quelques reprises dans les propositions, avec une préoccupation citoyenne et identitaire par rapport au fleuve. À ce niveau, il pourrait s'avérer utile de pousser plus loin l'analyse par un croisement avec le regroupement Identité, le quatrième en termes de nombre de votes qui contient des propositions comme *héritage, amour (sentiment d'appartenance), protection de tous les patrimoines et appropriation identitaire*.

Le regroupement *Accessibilité* est abordé sous divers angles qui ont récolté un certain nombre de votes. Le plus prisé des participants réfère à une accessibilité à longueur d'année, jour et soir, aux différentes infrastructures disponibles sur le Parcours du fleuve. Il a notamment été question des abris, services sanitaires et espaces de repos pour les usagers lors d'une plénière sur les résultats. Les deux autres aspects qui ont recueilli plusieurs votes concernent l'accroissement de l'accessibilité et l'offre récréotouristique sur le Parcours, ainsi que la mise en valeur et la promotion des accès déjà existants.

L'atelier de discussion

Considérant la nature du projet et les travaux de planification et de réalisations déjà entrepris sur d'autres axes de la Trame verte et bleue métropolitaine, quatre questions sur trois grands thèmes ont été proposées aux participants de la journée. Ceux-ci devaient réfléchir individuellement à leurs éléments de réponse pendant quelques minutes pour ensuite les mettre en commun avec ceux des autres participants de son groupe. À travers la délibération, chaque groupe devait ensuite consigner sur un napperon collectif les éléments qui faisaient consensus autour de la table, ainsi que les divergences évidentes s'il y en avait. Cette section présente les résultats de l'analyse du contenu des napperons collectifs seulement.

Les activités et aménagements récréatifs

La citation ci-contre d'un groupe de participants résume relativement bien les propos de l'ensemble des participants à la première séance de discussion de l'atelier de l'après-midi. Celui-ci portait sur les activités et aménagements récréatifs terrestres et aquatiques sur le Parcours du fleuve. Les participants devaient répondre aux deux questions suivantes :

«Créer des aménagements adaptés au milieu permettant des activités diversifiées, pour une clientèle diversifiée. Ces aménagements doivent refléter les aspirations des citoyens en place (utilitaires et récréatifs) dans un réseau interconnecté» - Énoncé d'un groupe de participants à la journée de réflexion

« En termes d'activités et d'aménagements terrestres, quels sont les moyens à privilégier pour développer le Parcours du fleuve et profiter au maximum de son potentiel récréotouristique, tant pour la population locale que pour les visiteurs? »

« En termes d'activités aquatiques et d'aménagements, quels sont les moyens à privilégier pour développer le Parcours du fleuve et profiter au maximum de son potentiel récréotouristique, tant pour la population locale que pour les visiteurs? »

Malgré la présence de deux questions distinctes, il est important de préciser que les propos offerts par les participants ont porté en majeure partie sur des sujets communs aux volets terrestres et aquatiques, étant donné leur convergence.

L'accessibilité

La question de l'accessibilité est sans doute celle qui a généré le plus de commentaires de la part des participants. L'accessibilité peut être définie d'une multitude de façons et ceux-ci en ont nommé plusieurs : publique, multimodale, économique, universelle, saisonnière, etc. Les participants souhaitent manifester que les aménagements et activités du Parcours du fleuve soient d'une accessibilité exemplaire pour tous les types de clientèles, par une multitude de modes de déplacement et d'usages (utilitaire, sportif, récréotouristique, etc.), de jour comme de soir, tout au long de l'année et peu importe les moyens financiers à la disposition des usagers.

La simplicité des aménagements, la cohabitation et la complémentarité des usages et une préoccupation pour assurer un équilibre entre les petits et les grands joueurs ont également été soulevées.

Activités et aménagements : propositions, planification et mise en œuvre

En ce qui concerne les aménagements, plusieurs ont fait mention des besoins en infrastructures de toutes sortes pour différents usages et, notamment, pour améliorer l'expérience client, comme des installations sanitaires accessibles et de qualité (abreuvoirs, toilettes et poubelles). Il est suggéré de diverses manières de bonifier les aménagements et activités pour favoriser les activités aquatiques : quais temporaires pour la baignade, services de location et d'entreposage d'équipement (embarcations, pêche, kitesurf) ainsi que des stationnements pour accéder aux rampes de mise à l'eau. Un groupe fait une distinction entre les aménagements plus légers pour les usages de proximité et les infrastructures d'accueil pour des sites « destinations phares ».

En ce qui concerne les activités, les participants ont somme toute offert peu de suggestions précises : excursions ou croisières fluviales, pêche, vélo gratuit, baignade, transport fluvial et parcours sportifs avec stations ont été mentionnés. À noter que la valorisation des prélèvements fauniques (de la chasse et de la pêche) et la bonification de l'offre d'animation ont également été soulevées et ont récolté quelques votes lors de l'exercice de vision éclair. Finalement, pour favoriser le développement des activités aquatiques, une table amène la suggestion intéressante « d'offrir un programme d'aide au démarrage d'entreprises offrant de nouvelles activités de contact avec le fleuve ».

Les discussions des participants semblent s'être davantage concentrées autour d'éléments qui concernent les processus de planification et de mise en œuvre des activités et aménagements du Parcours du fleuve. Les commentaires suggèrent de « saisir les opportunités » en « ciblant les attraits des sites et en évaluant les activités selon les attraits », de « mettre en valeur les caractéristiques naturelles ». Ils appellent également à planifier en fonction des éléments suivants :

- les besoins des différentes clientèles ;
- les attraits de sites et les activités qu'ils permettent;
- les infrastructures déjà présentes, leur état et leur adéquation par rapport aux besoins;
- une vision partagée par les municipalités et les intervenants;
- des besoins et idées consensuelles identifiés en amont par les organisations locales, sportives et autres.

Un commentaire suggère par ailleurs qu'une « succession de plusieurs projets constituera à terme un parcours », ce qui implique une vision plus fragmentée du développement, alors que d'autres tables appellent à « l'uniformité dans la mise en marché », à « promouvoir les sites existants (par une campagne de communication) et à « profiter de la présence des routes et circuits touristiques et les optimiser ». Ces derniers commentaires réfèrent davantage à une « vision partagée avec un objectif d'assurer une cohérence », pour reprendre une autre proposition. Cette dernière approche semble détenir la faveur des participants.

Deux propositions transversales : la connectivité et les événements

Cette section se termine par la mention de deux idées qui ont fait l'objet de commentaires et de propositions dans la plupart des discussions et qui cadrent bien avec les aménagements et les activités.

La connectivité des différents projets à l'intérieur du Parcours du fleuve (et de la Trame verte et bleue métropolitaine) est une préoccupation récurrente à travers les discussions. Il est question d'assurer la continuité du parcours et la connectivité des habitats, de « favoriser les transports alternatifs nautiques pour connecter les sites moins accessibles, voire inusités ». Ce sujet est apparu à plusieurs reprises dans les commentaires écrits de l'atelier de discussion.

De diverses manières, les participants ont abordé la notion d'événement, plus spécialement en termes d'activités et d'aménagements, mais également pour la mise en valeur du patrimoine. Il est suggéré à quelques reprises de « créer des événements pour privilégier les rassemblements », notamment pour préserver le patrimoine immatériel (activités de traditions, rallye historique, reconstitutions historiques). L'aménagement de lieux propices aux rassemblements revient également avec des propositions comme « places événementielles (pas seulement à Québec) pour activités grand public, famille », « plus d'espaces de rassemblement (couper la notion linéaire), plus conviviaux à une échelle humaine ».



Les paysages, le patrimoine et la protection des milieux naturels

L'atelier offrait aux participants l'opportunité de traiter des thèmes Paysages et patrimoine et Protection des milieux naturels en deux discussions distinctes. Toutefois, l'analyse des résultats nous porte à constater qu'il s'agit, aux yeux des participants, de sujets intimement liés (ex. patrimoine paysager et naturel ; protection du patrimoine). Par conséquent, le choix a été fait de les traiter à l'intérieur d'une même section, tout en s'assurant de faire ressortir les propositions plus spécifiques à chaque thème par la suite.

Sur les thèmes des paysages et du patrimoine, la question posée aux participants était la suivante :

« Maintenant que vous avez discuté des activités et aménagements, quels sont les moyens à privilégier pour mettre en valeur tout le patrimoine bâti et maritime ainsi que les paysages du Parcours du fleuve à travers ces mêmes activités et aménagements? »

Sur le thème de la protection des milieux naturels, la question posée aux participants était la suivante :

« Comment assurer la meilleure protection possible des milieux naturels dans le cadre du Parcours du fleuve ? »

Résultats communs aux deux thèmes

Les résultats compilés permettent de proposer deux regroupements principaux : la *réglementation* et les *processus et activités* de protection et de mise en valeur des paysages, du patrimoine et des milieux naturels. Ce deuxième regroupement touche autant à des suggestions concrètes qu'à des énoncés plus larges sur des étapes, activités et processus à mettre en place. La dernière partie de cette section fera état des propositions et différences plus spécifiques à chacun des deux thèmes.

La réglementation

Les deux thèmes ont fait l'objet de propositions en lien avec la réglementation propre à chacun. Concernant la protection des milieux naturels, plusieurs participants appellent principalement à une application plus rigoureuse et systématique de la réglementation déjà en vigueur ; ils estiment que cette mesure constituerait déjà un bon pas en avant. Une autre table ciblait plus directement des mesures pour « inciter les municipalités riveraines à adopter une réglementation pour protéger les milieux naturels (ex : encadrer le déboisement des escarpements). » Deux autres tables se sont penchées sur la protection du patrimoine et des paysages en suggérant la mise en place d'un cadre réglementaire et d'outils pour protéger le patrimoine et les paysages.

Les processus et activités de protection et de mise en valeur des paysages, du patrimoine et des milieux naturels

Comme ce fut le cas pour le thème des activités et aménagements récréatifs, les participants ont concentré une majeure partie de leurs propositions sur les processus et activités diverses à mettre en place, ce qui a mené à un second exercice de regroupement dont les éléments se retrouvent dans le tableau suivant :



Tableau 2 : Processus et activités en lien avec la protection et la mise en valeur des paysages, du patrimoine et des milieux naturels.

Processus et activités	Propositions et commentaires des participants
Identifier / Répertoire (± 7 commentaires)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition de connaissances, études, recherche appliquée, évaluation du potentiel patrimonial et paysager. ▪ Répertoire les sites culturels et patrimoniaux pour les mettre en valeur (parcours thématiques) ▪ Suivi / Monitoring ▪ Rendre l'information publique sur les milieux naturels ▪ Création d'un comité d'analyse – valorisation du paysage
Interpréter / Animer (± 11 commentaires)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éducation populaire (écoles, panneaux, expositions, application) sur patrimoine/histoire ▪ Mise en valeur de notre histoire qui repose sur le fleuve; faire connaître par les citoyens, les touristes ▪ Excursions guidées sur l'eau à thématique unique (culturelle, naturelle) ▪ Utilisation de la poésie et des contes ▪ Utilisation d'outils numériques/réalité augmentée/applications thématiques ▪ Musées actifs avec théâtres ▪ Activités de reproductions authentiques des expériences pour expliquer l'histoire, la colonisation, les autochtones, la place de Québec dans l'histoire, etc. ▪ Vulgariser les connaissances sur les milieux naturels et mettre en valeur l'information spécifique à chaque site.
Promouvoir / Sensibiliser / Impliquer (± 9 commentaires)	<p><u>Promotion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître et inviter les gens à explorer ▪ Concours de photos sur aspects paysagers du parcours – utilisation des médias sociaux <p><u>Sensibiliser</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Changements des perceptions – environnement comme atout, potentiel, levier, et non empêchement. ▪ Sensibilisation des producteurs agricoles en amont ▪ Éducation citoyenne sur les bonnes pratiques environnementales <p><u>Impliquer</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le sentiment d'appartenance ▪ Éduquer/Sensibiliser/Implication citoyenne ▪ Favoriser l'appropriation citoyenne (comités locaux)

Propositions spécifiques au thème Paysages et Patrimoine

Les commentaires plus spécifiques au thème du patrimoine sont assez variés, mais plusieurs ont porté sur l'approche à adopter pour le mettre en valeur.

- S'inspirer des éléments forts, identitaires et emblématiques du milieu ;
- Allier culture et patrimoine (matériel-immatériel) ;
- Adhésion et concertation autour de valeurs communes, d'une vision globale ;
- Utilisation des acteurs déjà présents et de leur expertise (ex. : sociétés d'histoire).

Des idées d'outils, d'activités et d'aménagement de mise en valeur ont aussi fait surface, tant pour les paysages que pour le patrimoine :

- Art éphémère ou permanent dans le paysage ;
- Mise en lumière (ex. : les glaces) ;
- Éléments muséologiques le long des parcours terrestres (ex. reproduction de bateaux) ;
- Plan de mise en valeur du patrimoine (histoire maritime, culturelle, naturelle, du bâti, autochtone, légendes, etc.) ;
- Sentier sur le littoral nord de l'Île d'Orléans ;
- Ne pas négliger les sites tertiaires, comme les escarpements et les crêtes, qui peuvent offrir des vues panoramiques.

Propositions spécifiques au thème Protection des milieux naturels

Parmi ces propositions, plusieurs portent sur les outils de planification de l'aménagement du territoire qui peuvent contribuer à accroître la protection des milieux naturels :

- Zonage,
- Plan de gestion des milieux naturels,
- Schéma et plan d'urbanisme,
- Aires protégées,
- « Incitatifs financiers pour « renaturaliser » les rives du fleuve et de ses affluents ».

Le soutien offert aux organismes de gestion intégrée des ressources, les Conseils régionaux de l'environnement, les organismes de bassins versants et autres organisations de protection des milieux naturels, ainsi que les initiatives privées de protection des milieux devraient également être soutenues davantage.

Les aspects fiscaux et financiers, qui sont généralement cruciaux dans les processus décisionnels, ont également suscité quelques suggestions :

- Réviser la fiscalité municipale, dont certaines facettes peuvent avoir des effets pervers sur la protection des milieux ;
- Créer des fonds d'acquisition de terrains pour favoriser la propriété publique des abords du fleuve ;



- Développer une approche régionale sur ces questions.

Quelques participants ont mis de l'avant des propositions plus ciblées : contrôler et prévenir les espèces exotiques envahissantes et sensibiliser la population sur cet enjeu ; favoriser les stabilisations végétales et diversifier la canopée ; maintenir des îlots de fraîcheur.

Finalement, il est intéressant de souligner que les propositions des participants révèlent quelques divergences sur les approches à privilégier pour protéger les milieux naturels tout en les rendant accessibles. Le tableau 3 les met en relief :

Tableau 3 : Divergences d'approches sur la protection et l'accessibilité des milieux naturels

Partisans d'un aménagement contrôlé	Partisans du laisser-aller
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler la croissance de la végétation -> percées visuelles à préserver ▪ Permettre les accès -> encadrer & éduquer ▪ Création de zones différentes d'accueil et service vs. de protection 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laisser évoluer le paysage ▪ La meilleure façon de protéger les milieux naturels c'est justement de les laisser naturels
Partisans du compromis	
Déterminer les percées visuelles critiques & maintenir la canopée ailleurs	Limitier les interventions au maximum, protection de la nature, milieux naturels déjà présents

Conclusion

Selon les participants à l'activité, une vision stimulante et mobilisatrice du développement du Parcours du fleuve doit d'abord prendre en compte la conservation des milieux naturels, susciter par ses différents aspects l'appropriation du parcours, et plus spécifiquement du fleuve St-Laurent lui-même, par la population et les usagers, le tout en mettant l'accent sur l'accessibilité des infrastructures, des expériences et activités proposées. Les propositions du regroupement Identité, qui réfère à l'héritage, à l'amour du fleuve, au sentiment d'appartenance, au patrimoine et à l'appropriation, peut laisser penser que les dimensions historique, sentimentale, émotive et citoyenne du projet doivent être prises en compte dans la planification des prochaines étapes, ainsi que dans la mise en valeur et la promotion du projet.

L'atelier de discussion a fait ressortir l'importance d'un processus de planification et de mise en œuvre inclusif, qui engage toutes les parties prenantes, partenaires et intervenants du milieu. La protection et la mise en valeur des milieux naturels, des paysages et du patrimoine passerait avant tout par l'utilisation rigoureuse des outils de planification et de réglementation (schéma et plan d'urbanisme, zonage, aires protégées, etc.). L'accessibilité et la connectivité entre les divers aménagements sont deux aspects transversaux pour mettre en valeur le fleuve par des activités et des aménagements. L'offre d'événements de toutes sortes, de même que des lieux variés pour les tenir a également fait l'objet d'un grand nombre de commentaires.

La consultation de parties prenantes qui ont à cœur le développement et la protection de leur communauté et de leur environnement peut avoir un effet mobilisateur et stimulant sur leur implication présente et future dans les projets qui les concernent. De surcroît, la journée de réflexion a mis en évidence une forme d'attachement sentimental et identitaire au fleuve Saint-Laurent qui laisse croire à un engagement personnel et émotif de plusieurs participants envers le projet. Les résultats de la journée de réflexion offrent à la CMQ des perspectives intéressantes sur des éléments de vision, les besoins et les attentes qu'entretiennent ses partenaires pour la planification du Parcours du fleuve. Bon nombre de participants ont d'ailleurs manifesté leur satisfaction et leur appréciation du déroulement de la journée et du fait d'avoir été consultés sur ces différents thèmes. Ils souhaitent vivement être tenus informés de la suite des démarches de planification du projet et, au besoin, être consultés de nouveau



Annexe 1 – Les huit règles de l'art de la participation publique

1. Adéquation entre les objectifs, les mécanismes et les ressources investies

Un mécanisme n'est jamais bon en soi, mais dans son contexte et en fonction des objectifs. Les objectifs doivent être clairement énoncés et le processus doit être planifié en fonction de ces objectifs. Il faut allouer les ressources nécessaires, tant humaines que matérielles. Le temps est aussi une ressource essentielle, puisque la participation s'inscrit souvent dans la durée.

2. Indépendance

Un exercice de participation publique doit être piloté par une instance crédible et indépendante. L'instance doit respecter des règles d'éthique connues de tous.

3. Qualité et accessibilité de l'information

L'information fournie aux participants d'un exercice de participation publique doit être objective, complète, claire et pertinente. Elle doit aussi être gratuite et facilement accessible. Idéalement, des résumés doivent être disponibles.

4. Accès au processus et diversité de participation

À moins que le mécanisme de participation retenu ne requière un échantillonnage, toute personne intéressée ou susceptible d'être touchée par le résultat d'une démarche doit y avoir un accès équitable. La participation des minorités et des groupes vulnérables doit être encouragée et facilitée, de même que la diversité des points de vue.

5. Communications adéquates

Le public doit être convoqué et informé dans des délais raisonnables et par des moyens susceptibles de l'atteindre et de l'interpeller. Les participants doivent recevoir toute autre information pertinente à la compréhension du processus.

6. Clarté des modalités de participation

Les modalités de participation doivent être adaptées au public et au contexte. Elles doivent être claires et connues dès l'annonce de la démarche. Ces règles doivent préciser les personnes qui peuvent participer, le lieu, l'horaire, le processus d'inscription s'il en existe un, l'ordre du jour, la documentation disponible, les modalités d'expression (droits de parole, fiches de commentaires, dépôt et audition des mémoires, etc.).

7. Prise en compte de la participation dans la décision

Il est impératif de gérer les attentes des citoyens en précisant d'emblée le degré d'engagement et d'influence qu'ils sont appelés à exercer sur la prise de décision. Les participants doivent savoir ce que l'on attend d'eux, de quelle manière le résultat de leur participation sera pris en compte par les décideurs, et quels sont les moyens de reddition de comptes prévus.

8. Transparence et suivi

L'instance qui fait participer doit préciser dans quels délais, sous quelle forme et par quels moyens les résultats de la participation du public seront communiqués et de quelle manière un suivi sera assuré.

Source : Institut du Nouveau Monde, août 2013¹

Annexe 2 – Liste des organisations représentées

Association des coureurs en canot à glace du Québec (ACCGQ)
 Association des kitesurfeurs et des véliplanchistes de Québec
 Association forestière des deux rives
 Club de canot de Québec Rabaska
 Club de kayak de mer Le Squall
 Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
 Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)
 Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)
 Conseil de la Nation huronne-wendat
 Conseil régional de l'environnement (CRE) – Capitale Nationale
 Conservation de la nature Canada – Région du Québec
 Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
 Croisières AML
 Développement Côte-de-Beaupré
 Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs (FQCP) – Capitale-Nationale
 Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs (FQCP) – Chaudières-Appalaches
 Fondation de la faune du Québec
 Fondation Monique-Fitz-Back
 Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN)
 Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'eau
 La Pépinière Espaces collectifs
 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 MRC de Bellechasse
 MRC de La Côte-de-Beaupré
 MRC de L'Île d'Orléans
 Municipalité de Boischatel
 Municipalité de L'Ange-Gardien
 Nature Québec
 OBV de Charlevoix-Montmorency
 OBV de la Capitale
 Office du tourisme de Québec
 SÉPAQ – Aquarium du Québec - Parc de la Chute-Montmorency
 Services publics et Approvisionnement Canada
 Université Laval
 Ville de Château-Richer
 Ville de Lévis
 Ville de Québec
 Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
 ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches

